DOSSIER D'INFORMATION POUR LA PERIODE DU CONGRÈS 2026

Convocation au congrès national triennal du SEIC de 2026

Appel aux mises en candidature pour le poste de président-e national-e, vice-président-e exécutif-ve national-e (VPEN) et
VPEN suppléant-e

Appel aux mises en candidature pour les délégué-e-s du congrès de l'AFPC de 2027

Appel aux mises en candidature pour les postes de vice-président-e-s nationales et nationaux (VPN) du SEIC

SEIC | Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Ce logo a été conçu par Darryl Blyth pour illustrer le thème du congrès national triennal 2026 du SEIC, « Ancrés dans la solidarité, notre force grandit », et pour marquer le 50e anniversaire de la fondation du SEIC en 1977.

Darryl Blyth est un artiste, graphiste et membre de la nation Musqueam. Darryl travaille comme graphiste pour une entreprise de signalétique et réalise des travaux artistiques et de graphisme en freelance. Il se spécialise dans le design numérique contemporain pour l'impression et les médias et émergent également comme un artiste salish traditionnel. Darryl se passionne pour l’association du design graphique moderne et de l'art salish traditionnel minimaliste.

Table des matières

Dates importantes

Convocation au congrès national triennal du SEIC de 2026

- Convocation officielle au congrès
- Les sept enseignements des grands-pères
- Appel de résolutions
- Président-e-s des mises en candidature et des élections
- Droit de délégué-e-s
- Appel aux mise en candidatures : délégué-e-s
- Observatrices et observateurs, et invité-e-s
- Congrès : À quoi s'attendre

Appel aux mises en candidature pour le poste de président-e national-e, vice-président-e exécutif-ve national-e (VPEN) et VPEN suppléant-e

Appel aux mises en candidature pour les délégué-e-s au congrès de l'AFPC de 2027

Appel aux mises en candidature pour les postes de VPN du SEIC

Ressources

- Statuts, règlements et politiques du SEIC
- Modèle de résolution
- Formulaire de mise en candidature : délégué-e-s au congrès du SEIC
- Districts électoraux
- Formulaire de mise en candidature : président-e national-e, vice-président-e exécutif-ve national-e (VPEN), VPEN suppléant-e
- Formulaire de mise en candidature : délégué-e-s du SEIC au congrès triennal national de l'AFPC de 2027
- Formulaire de mise en candidature : vice-président-e-s national-e-s
- Déclaration d'équité/Formulaire d'auto-identification

DATES IMPORTANTES

Remarque : sauf indication contraire, tous les échéanciers sont fixés à 21 h, heure de l'Est.

MARS 2026

23: Atelier national de rédaction de résolutions du SEIC, 18 h – 19 h HNE, Inscrivez-vous dès maintenant >

24: Atelier national de rédaction de résolutions du SEIC, 20 h – 21 h HNE, Inscrivez-vous dès maintenant >

AVRIL 2026

14:

- Date limite pour soumettre les formulaires de mise en candidature des délégué-e-s au congrès national du SEIC de 2026
- Date limite pour soumettre les résolutions au congrès national du SEIC de 2026
- Date limite pour soumettre les formulaires de mise en candidature pour tous les postes de VPN

MAI 2026

14-22:

- Période électorale pour les postes de VPN
- Période électorale pour les délégué-e-s

27: Appel aux observateurs-trices pour le congrès national 2026 du SEIC

JUIN 2026

22: Date limite pour soumettre les formulaires de mise en candidature pour tous les postes de VPN suppléant-e-s

JUILLET 2026

6-13: Période électorale pour les postes de VPN suppléant-e-s

13-17: Réunion du Comité des résolutions sur les finances

13-17: Réunion du Comité des résolutions sur les statuts

14-16: Réunion du Comité des résolutions générales et de l'AFPC

AOÛT 2026

14:

- Date limite pour soumettre les candidatures des délégué-e-s du SEIC au congrès national triennal de l'AFPC de 2027
- Distribution électronique du programme du congrès et des rapports des comités des résolutions aux délégué-e-s

SEPTEMBRE 2026

13:

- Inscription sur place pour le congrès national du SEIC
- Séance sur la diversité, l'équité, l'inclusion et les droits de la personne

14-18: Congrès national triennal du SEIC de 2026

16: Élections de la-le président-e national-e, la-le vice-président-e exécutif-ve national-e, et la-le vice-président-e exécutif-ve national-e suppléant -e

SEIC

CONVOCATION AU CONGRÈS NATIONAL TRIENNAL 2026 DU SEIC

Vancouver, Colombie-Britannique
Du 14 au 18 septembre 2026
Hôtel Hyatt Regency Vancouver

SEIC | Syndicat de l'Emploi et d
l'Immigration du Canada

CONVOCATION OFFICIELLE AU CONGRÈS

13 mars 2026

À L'ATTENTION :

- Tous les membres en règle du SEIC et sections locales du SEIC
- Exécutif national du SEIC
- Vice-président-e-s nationales et nationaux – régions et portefeuille (VPN) et suppléant-e-s
- Conseils régionaux
- Comités régionaux et nationaux du SEIC

Conformément au **paragraphe 11.8 de l'article 11 des Statuts du SEIC**, avis est donné par la présente que le **17e congrès national triennal du Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (SEIC)** se tiendra sur les territoires traditionnels, ancestraux et non cédés des nations **Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh**, aujourd'hui connus sous le nom de Vancouver, en Colombie-Britannique, du **14 au 18 septembre 2026**, sous le thème « **Ancrés dans la solidarité, notre force grandit** ». Ce congrès marquera également les 50 ans de la fondation du SEIC en 1977.

Le SEIC reconnaît les effets durables de la colonisation et s'engage à faire progresser la réconciliACTION dans nos milieux de travail, dans notre syndicat et dans nos communautés. Veuillez prendre un moment pour réfléchir à la manière dont vous comptez contribuer à la vérité et à la réconciliACTION lors du congrès national triennal du SEIC de cette année en découvrant les sept enseignements des grands-pères inclus dans ce dossier d'information.

Toutes les questions et préoccupations relatives au congrès national triennal doivent être envoyées à congres2026convention@ceiu-seic.ca

SEIC

LES SEPT ENSEIGNEMENTS DES GRAND-PÈRES

Les sept enseignements des grands-pères – sagesse, amour, respect, courage, honnêteté, humilité et vérité – nous guident pour mener une vie digne et équilibrée.

Bien que les sept enseignements des grands-pères soient un ensemble de principes directeurs communs à de nombreux peuples Anishnaabe, cette description est tirée directement de Our Stories: First Peoples in Canada, publié par le Centennial College.

Peinture de Leland Bell représentant les sept grands-pères.

Il existe de nombreuses versions de ces sept enseignements sur l'Île de la Tortue. Ici, nous les avons appelés les sept enseignements des grands-pères; ils sont parfois aussi appelés les sept enseignements des grands-mères ou les sept enseignements sacrés. Les nations et les communautés peuvent utiliser des histoires différentes pour transmettre ces enseignements, mais ils reposent tous sur les mêmes principes directeurs et moraux.

SEIC

Sagesse – Castor

Le castor nous enseigne la sagesse. Les castors utilisent leurs dents pour couper des arbres et construire des barrages; ce faisant, ils ont un impact positif sur leur communauté (la nature qui les entoure), leur famille (qui vit dans le barrage) et eux-mêmes (en trouvant un but et la santé dans l'accomplissement de leur destin). Le castor nous rappelle que nous avons tous des dons et une utilité dans ce monde. C'est grâce à l'amour de la connaissance que nous trouvons la sagesse.

Courage – L'ours

L'ours nous enseigne la bravoure. Les ours sont connus pour affronter les menaces qu'ils devraient craindre, en particulier les ourses qui protègent leurs petits contre les plus gros ours et d'autres dangers. L'ours nous rappelle également d'être espiègles et de nous reposer lorsque cela est nécessaire. C'est dans l'équilibre de ces enseignements que nous apprenons quand il faut être courageux.

Honnêteté – Sabe/Corbeau

L'honnêteté nous est enseignée par le Sabe ou parfois par le corbeau. Le Sabe est considéré comme plus proche du monde des esprits que les humains et nous rappelle, tout comme le corbeau, que nous devons être fidèles à nous-mêmes. L'expression ojibwée Kitchi-Sabe signifie marcher la tête haute ou faire preuve d'intégrité. Ce n'est qu'en étant honnête que nous pouvons faire preuve d'intégrité.

Respect – Buffle

Le respect nous est enseigné par le buffle. Le buffle fournissait aux peuples autochtones tout ce dont ils avaient besoin pour survivre : des peaux pour se réchauffer et s'abriter, de la viande pour se nourrir, des muscles pour la babiche et des os pour fabriquer des outils. Le buffle nous rappelle de respecter tous les êtres vivants, ce qui nous permet d'atteindre un équilibre qui nous maintient en vie.

Vérité – Tortue

La tortue nous enseigne la vérité. La tortue était là lorsque toute vie a été créée et porte sur son dos les enseignements liés au commencement de la vie. Il y a 28 écailles sur le périmètre d'une carapace de tortue; celles-ci représentent les 28 jours du cycle menstruel d'une femme, qui est essentiel à la création de la vie. Il y a 13 écailles au centre de la carapace; elles représentent les 13 lunes et les 13 fois que la Terre tourne autour du soleil chaque année.

Humilité – Le loup

Le loup nous enseigne l'humilité. Le loup est fort et puissant lorsqu'il est seul, mais il trouve sa plus grande force lorsqu'il fait partie d'une meute. Les loups sont connus pour rester dans leur meute toute leur vie, élevant leurs petits tout en protégeant le bien-être du groupe. Le loup nous enseigne que l'humilité confère de la force aux familles et aux communautés.

L'amour – L'aigle

L'enseignement de l'amour se retrouve dans tous les autres enseignements. C'est l'aigle qui nous donne ces leçons. L'aigle est assez fort pour porter tous les enseignements et vole assez haut pour voir toute la création. Lorsque nous vivons selon ces enseignements et que nous nous voyons comme l'aigle, nous sommes capables d'aimer qui nous sommes. Et une fois que nous avons trouvé cet équilibre en nous, nous pouvons offrir notre amour à notre famille et à notre communauté. C'est pourquoi la plume d'aigle est l'un des objets les plus sacrés et doit être méritée.

APPEL DE RÉSOLUTIONS

L'organisme suprême de régie du SEIC est le congrès national triennal, qui comprend l'Exécutif national et des délégué-e-s accrédité-e-s des huit (8) régions tel qu'identifié dans l'Article 4 des Statuts et de certains comités nationaux désignés du SEIC, conformément aux paragraphes 11.9.5 jusqu'à 11.9.7 des Statuts.

Conformément au paragraphe 11.6 des Statuts, le congrès national traite de toutes les résolutions et de toutes les questions dont il est saisi par :

- les sections locales
- l'Exécutif national
- toute réunion officielle nationale, régionale ou de district des membres

Conformément au paragraphe 11.8 des Statuts du SEIC, nous vous informons par la présente que toutes les résolutions doivent être soumises au Bureau national du SEIC au plus tard le **14 avril 2026** à 21 h, HNE.

Les sections locales sous tutelle et les membres individuels **sont exclus** de soumettre de résolutions.

Les organes admissibles doivent rédiger leur résolution de manière claire et s'assurer qu'elle a été dûment approuvée avant de la soumettre.

Les résolutions doivent être soumises par courriel à congres2026convention@ceiu-seic.ca . Les organes admissibles peuvent utiliser le modèle de résolution inclus dans ce dossier d'information.

Les résolutions doivent comporter au maximum 150 mots si la langue d'origine est l'anglais et 165 mots si la langue d'origine est le français.

Les résolutions soumises après la date limite seront considérées comme des résolutions tardives ou d'urgence, conformément au paragraphe 11.7 des Statuts. Les résolutions tardives ou d'urgence ne peuvent être soumises et appuyées que par un-e délégué-e accrédité-e, doivent être soumises par écrit et doivent être acceptées soit par la présidente ou le président, soit par la majorité des délégué-e-s accrédité-e-s présent-e-s.

Une **résolution d'urgence** est une résolution qui traite des événements et des problèmes survenant après la date limite.

Une **résolution tardive** est une résolution qui arrive après la date limite.

SEIC

Comités des résolutions du congrès

Conformément à la Politique 11 du SEIC et à la pratique syndicale courante, trois comités des résolutions du congrès sont créés pour examiner et classer par ordre de priorité toutes les résolutions soumises au congrès.

Ces trois comités sont :

- Comité des résolutions sur les finances
- Comité des résolutions sur les statuts
- Comité des résolutions générales et de l'AFPC.

Les comités des résolutions du congrès se réuniront à Ottawa dans la semaine du 13 au 17 juillet 2026.

Chaque comité est composé de deux VPN agissant comme coprésident-e-s, et d'un-e délégué-e de chacune des huit régions, soit un total de dix membres par comité.

Toutes les déléguées et tous les délégués pourraient être considéré-e-s comme siégeant aux comités des résolutions du congrès et les VPN des régions actuelles choisissent un membre de chaque comité parmi leur liste de délégué-e-s.

Lorsque l'on ne parvient pas à l'équité ou s'il y a un déséquilibre entre les sexes, la ou le VPN aux droits de la personne et les VPN aux priorités des femmes peuvent proposer un nom supplémentaire pour occuper un siège afin que l'on atteigne l'équité au sein du ou des comités concernés.

PRÉSIDENT-E-S DES MISES EN CANDIDATURE ET DES ÉLECTIONS

Président national des mises en candidatures et des élections

Conformément aux Statuts, aux Règlements et Politiques du SEIC, en particulier au paragraphe 12.1 des Statuts, le président national des mises en candidature et des élections du SEIC sera **l'honorable Larry Rousseau, vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada.**

Larry dirigera toutes les élections lors du congrès national triennal du SEIC, ainsi que les élections pour les postes suivants de VPN et VPN suppléant-e du SEIC :

- VPN et suppléant-e – Droits de la personne
- VPN et suppléant-e – Priorités des femmes, régions de l'Est et de l'Ouest
- VPN et suppléant-e – Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- VPN et suppléant-e – Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Larry Rousseau a été élu pour la première fois vice-président exécutif en mai 2017 et a récemment été réélu à ce poste lors de l'Assemblée générale du Congrès du travail du Canada en mai 2023.

Fort d'une longue expérience dans le domaine syndical et politique, notamment sur des questions telles que les relations de travail, la santé et la sécurité, les droits de la personne et l'équité, Larry s'est engagé dans les mouvements 2ELGBTQIA+, antiracistes et pacifistes, qui font partie intégrante de son engagement en faveur de la justice sociale.

Larry a joué un rôle important dans la promotion des droits des travailleurs, ce qui a permis d'obtenir des gains sociaux qui profitent à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs du Canada, notamment la protection des pensions, les services de garde d'enfants, l'assurance-médicaments, les dix jours de congé de maladie payés pour les fonctionnaires fédéraux, la Loi canadienne sur les emplois durables et l'action climatique, entre autres.

Avant de travailler au CTC, Larry était vice-président exécutif régional de la région de la capitale nationale à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et vice-président régional du Syndicat des employées et employés nationaux (SEN).

Employé de Statistique Canada, il est titulaire d'un certificat en droit civil de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique du Québec.

Président-e-s régionales et régionaux des mises en candidatures et des élections

Conformément à l'alinéa 12.3.2 des Statuts, les président-e-s des mises en candidature et des élections pour chaque région ont été désigné-e-s par l'Exécutif régional de chaque région ou, en l'absence d'Exécutif régional, par le ou les VPN, en collaboration avec les présidents-e-s des sections locales.

Toute communication pour les élections régionales sera soutenue par le SEIC National par courriel à vote@ceiu-seic.ca.

DROIT DE DÉLÉGUÉ-E

Le droit de délégué-e et l'appel pour la mise en candidature de délégué-e-s sont décrits au paragraphe 11.9 de l'article 11 des Statuts du SEIC.

Conformément au paragraphe 11.9.1 des Statuts, chaque région aura droit d'être représentée à raison d'une formule de un-e (1) délégué-e accrédité-e par tranche de 150 membres en règle dans la région, ou d'une fraction majoritaire de ce nombre.

Le nombre de délégué-e-s sera déterminé en fonction du nombre de membres en avril 2026, soit cinq mois avant le congrès, conformément à l'alinéa 11.9.3 des Statuts du SEIC.

Conformément au paragraphe 11.9.4 des Statuts, chaque section locale en règle peut nommer des membres pour participer en tant que délégué-e-s. La date limite pour les mises en candidatures est le **14 avril 2026**.

Les membres en règle qui appartiennent à une section locale qui n'est pas en règle peuvent être nommés par le mandataire de gestion de leur section locale, la ou le VPN responsable ou deux membres en règle.

Les membres des comités nationaux des droits de la personne et des relations interraciales, sur la condition des femmes, et des jeunes travailleuses et jeunes travailleurs comptent automatiquement parmi les délégué-e-s au congrès, conformément aux alinéas 11.9.5 à 11.9.7 des Statuts du SEIC.

APPEL AUX MISES EN CANDIDATURE : DÉLÉGUÉ-E-S

Le SEIC lance par la présente un appel aux mise en candidature pour les délégué-e-s qui participeront au congrès national triennal du SEIC de 2026.

Date limite : Les noms et les curriculum vitæ des candidat-e-s doivent être reçus au Bureau national du SEIC **au plus tard à 21 h (HNE) le 14 avril 2026, par courriel à vote@ceiu-seic.ca.**

Les curriculum vitæ ne doivent pas dépasser 300 mots dans la langue d'origine.

Les sections locales doivent utiliser le formulaire de mise en candidature des délégué-e-s dans ce dossier d'information pour soumettre leurs candidatures.

Les sections locales doivent s'assurer que les membres sont informés de leurs droits et que les mises en candidature se déroulent de manière équitable et démocratique.

Élection des délégué-e-s

Conformément au paragraphe 11.10 des Statuts, afin d'assurer une représentation équitable et juste, chacune des huit régions a établi des districts électoraux en fonction de la zone géographique et de la population. Chaque district électoral a ainsi droit à une fraction de la délégation totale à laquelle la région a droit.

La liste des districts électoraux est incluse à ce dossier d'information.

Conformément au paragraphe 11.11 des Statuts, l'élection des délégué-e-s au congrès du SEIC se déroule selon le processus suivant :

Étape 1 – Mises en candidature
Les sections locales soumettent les noms des candidat-e-s aux postes de délégué-e-s.

Étape 2 – Élection
À la réception des noms des candidat-e-s, chaque région organise une élection au sein des districts électoraux parmi les membres de ce district.

Les candidat-e-s qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élu-e-s délégué-e-s, par ordre décroissant, jusqu'à ce que le quota du district soit rempli.

Les délégué-e-s suppléant-e-s seront sélectionné-e-s parmi les candidat-e-s restant-e-s. Les délégué-e-s suppléant-e-s peuvent être élu-e-s séparément par le district.

Étape 3 – Notification
Immédiatement après l'élection, les noms des délégué-e-s accrédité-e-s et des suppléant-e-s devront être soumis à la présidente nationale.

Les délégué-e-s sont informé-e-s par courrier électronique dans les 30 jours de calendrier de la date que la présidente nationale ait reçu les noms des délégué-e-s.

Les délégué-e-s recevront ensuite des instructions détaillées sur les dépenses admissibles, le transport, l'hébergement et la garde des enfants.

OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS, ET INVITÉ-E-S

Tout membre en règle du SEIC a le droit d'assister au congrès national triennal du SEIC en tant qu'observatrice ou observateur, à ses propres frais, conformément au paragraphe 11.13 des Statuts. La participation des observatrices et observateurs peut être limitée en raison de contraintes d'espace sur les lieux du congrès.

Les observatrices et observateurs peuvent assister aux séances, mais n'ont ni droit de parole, ni droit de vote. Les observatrices et observateurs doivent assumer tous les frais, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement et d'hébergement, à moins de bénéficier d'un financement de leur région ou de leur section locale.

Un appel aux mises en candidature pour les observatrices et observateurs sera lancé le 27 mai 2026 à tous les membres en règle.

CONGRÈS : À QUOI S'ATTENDRE

Politique sur l'hypersensibilité environnementale

Afin de soutenir les membres qui ont développé une hypersensibilité environnementale, le SEIC demande à toutes les participantes et à tous les participants de s'abstenir de porter des produits parfumés. Cette mesure vise à protéger la santé des membres et à créer un espace plus sûr pour tous.

Passer au vert lors du congrès

Le changement climatique et la protection de l'environnement sont également des questions qui concernent le syndicat. Le SEIC réduira l'empreinte écologique du congrès en limitant au minimum les documents imprimés et en encourageant la réutilisation/le recyclage des documents. Votre comité hôte du Congrès vous proposera d'autres idées pour maintenir le congrès écologique.

Accessibilité et aménagements

Le SEIC s'engage à réduire les obstacles à la participation.

Les délégué-e-s et les observatrices et observateurs qui ont besoin de mesures d'adaptation pourront indiquer leurs besoins.

Les demandes peuvent inclure (sans s'y limiter) : des chaises ergonomiques, des aides à la mobilité, des aides à l'interprétation, des chambres accessibles et des aides sensorielles/environnementales.

Veuillez vous assurer d'indiquer vos restrictions alimentaires, car de la nourriture sera servie lors du congrès. Il est interdit d'apporter de la nourriture provenant de l'extérieur dans les locaux du congrès.

Les demandes d'adaptation peuvent nécessiter une approbation préalable et des pièces justificatives afin de garantir la prestation de l'aide appropriée.

Politique sur la garde familiale

Le SEIC soutient la participation de ses membres en éliminant les obstacles pour les aidant-e-s.

L'aide à la garde familiale peut inclure le remboursement des frais supplémentaires engagés pour la garde familiale en prévision d'une participation au congrès ou d'une garde d'enfants sur place.

Déclaration d'équité/Auto-identification

Nous sommes heureux de vous informer que l'Exécutif national du SEIC a récemment approuvé un nouveau formulaire de déclaration d'équité/d'auto-identification.

Le SEIC encourage l'auto-identification afin de renforcer la représentation équitable et de s'assurer que les structures syndicales reflètent la diversité de nos membres..

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez contacter selfid_autoidentification@ceiu-seic.ca .

Inclusivité

Lors du congrès, le SEIC veillera à instaurer un environnement respectueux et encouragera l'utilisation des pronoms sur les insignes porte-nom.

Des toilettes neutres seront disponibles sur place.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le Guide sur le langage inclusif, Des milieux de travail accueillants pour les personnes trans et le Guide sur les toilettes neutres en milieu de travail.

Veuillez prendre note des déclarations qui seront mises en application et des mesures de soutien qui seront offertes :

- ·Déclarations anti-harcèlement et coordonnateurs anti-harcèlement
- ·Déclaration sur le profilage injuste
- ·Secouriste
- ·Soutien en matière de santé mentale

Traduction et accès linguistique

Les documents du congrès seront disponibles dans la langue de votre choix - anglais ou français. Des services d'interprétation seront disponibles afin de faciliter la pleine participation aux travaux du congrès. Dans le cadre de nos efforts visant à réduire les barrières linguistiques et à favoriser la participation, nous encourageons tous les membres qui ne sont pas bilingues à toujours porter leur casque d'écoute pour bénéficier des services d'interprétation.

Documents du congrès

Avant le congrès, les délégué-e-s recevront les documents du congrès, notamment l'ordre du jour, et les rapports des comités des résolutions.

Les documents sur papier ne seront disponibles sur place que pour celles et ceux qui en auront fait la demande.

APPEL AUX MISES EN CANDIDATURE POUR LE POSTE DE PRÉSIDENT-E NATIONAL-E, VICE-PRÉSIDENT-E EXÉCUTIF-VE NATIONAL-E (VPEN) ET VPEN SUPPLÉANT-E

SEIC | Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Conformément au paragraphe 11.17 des Statuts du SEIC, les délégué-e-s au congrès national triennal du SEIC éliront la ou le président-e national-e, la ou le vice-président-e exécutif-ve national-e (VPEN) et la ou le VPEN suppléant-e.

Conformément au paragraphe 11.18 des Statuts, le congrès national triennal confirmera également l'élection des vice-président-e-s nationales et nationaux, et de leurs suppléant-e-s. Pour plus de détails sur l'élection des VPN, veuillez consulter l'appel aux mises en candidature pour les vice-président-e-s nationales et nationaux.

Mises en candidature

La candidature de tout membre en règle peut être proposée et appuyée par des membres en règle pour les postes à temps plein de présidente nationale ou de président national, de VPEN ainsi que pour le poste de VPEN suppléant-e.

Selon le Règlement 7, la présidente nationale ou le président national et la VPEN ou le VPEN doivent travailler à temps plein au bureau national du SEIC.

Les candidatures pour les trois postes peuvent être présentées lors du congrès jusqu'au moment des élections. Vous pouvez également soumettre votre formulaire de mise en candidature avant le congrès pour l'un de ces postes et envoyées par courriel à vote@ceiu-seic.ca

Avant de soumettre une candidature, assurez-vous que les critères d'éligibilité définis dans les Statuts de l'AFPC, les statuts du SEIC et toutes les réglements et politiques applicables sont respectés.

Campagne

Tous les candidat-e-s et leurs soutiens doivent respecter ces règles de campagne. Les infractions sont sujettes à des sanctions en vertu du règlement 10. Les candidat-e-s doivent respecter les Statuts de l'AFPC ainsi que les statuts, règlements et politiques du SEIC.

- Les candidat-e-s ne peuvent pas faire campagne lors des sessions plénières. Aucun matériel de campagne ne doit être distribué sur le parquet du congrès pendant les heures d'affaires.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas utiliser les logos, les en-têtes ou les installations du SEIC.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas utiliser aucun forum du SEIC (listes de diffusion, discussions, réseaux sociaux) pour faire campagne.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas tirer parti d'une position ou d'une capacité syndicale existante.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas utiliser les coordonnées qu'ils ne possèdent que grâce à leur poste syndical actuel.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas contacter ni communiquer avec les membres du réseau de l'Employeur

Les préoccupations concernant les élections ou la campagne doivent être adressées à vote@ceiu-seic.ca.

Matériel de campagne

Un-e candidat-e peut demander, une seule fois, au bureau national du SEIC d'envoyer le matériel de campagne de la candidate ou du candidat à ses membres respectifs. Cette demande doit être approuvée par le président des mises en candidature et des élections avant l'envoi du matériel. Le matériel de campagne ne sera envoyé qu'aux membres pour lesquels le SEIC dispose d'une adresse courriel personnelle à une date prédéterminée choisie par le président des mises en candidature et des élections. Il est de la responsabilité de la candidate ou du candidat de fournir son matériel de campagne dans les deux langues officielles. Le matériel reçu uniquement dans une langue sera envoyé tel quel.

Élections

Un forum réunissant toutes les candidates et tous les candidats pour les postes de président-e national-e, VPEN et VPEN suppléant-e se tiendra lors du congrès.

L’élection de la ou du président-e national-e et de la ou du VPEN aura lieu dans l’après-midi de la quatrième journée du congrès. Toutes et tous les délégué-e-s accrédité-e-s a le droit de voter. Le vote se fera par voie électronique sur le parquet du congrès.

L’élection de la ou du VPEN suppléant-e aura lieu immédiatement après l’élection de la ou du président-e et de la ou du VPEN.

SEIC

APPEL AUX MISE EN CANDIDATURE POUR LES DÉLÉGUÉ-E-S DU SEIC AU CONGRÈS NATIONAL TRIENNAL DE L'AFPC DE 2027

Halifax, Nouvelle-Écosse
29 mai – 3 juin 2027
Centre des congrès d'Halifax

SEIC | Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

Conformément au paragraphe 11.16 des Statuts et au Règlement 2, le processus de sélection des délégué-e-s du SEIC au congrès national triennal de l'AFPC est le suivant :

Étape 1 : Admissibilité

Les candidat-e-s doivent être des membres en règle du SEIC.

L'élection doit être conforme aux Statuts de l'AFPC et aux Règlements du SEIC.

Les candidatures seront sollicitées des sections locales de chaque région.

Étape 2 : Mise en candidature

Les candidatures doivent être soumises à l'aide du formulaire officiel dans ce dossier d'information au Bureau national du SEIC, à l'attention du président des mises en candidature et des élections, par courriel à vote@ceiu-seic.ca

Les candidatures doivent être reçues avant **le 14 août 2026 à 21 h HNE**, soit un mois avant l'ouverture du congrès national triennal du SEIC.

Étape 3 : Élection

Conformément au Règlement 2 du SEIC, chaque région présentera les noms de toutes les candidates et de tous les candidats aux postes de délégué-e-s et de leurs suppléant-e-s dans leur région au congrès national triennal du SEIC.

Les délégué-e-s au congrès national du SEIC confirmeront la liste des candidatures. Une élection des délégué-e-s et des suppléant-e-s au congrès national triennal de l'AFPC aura lieu après le congrès national triennal du SEIC.

APPEL AUX MISES EN CANDIDATURE POUR LES POSTES DE VICE-PRÉSIDENT-E-S NATIONALES ET NATIONAUX DU SEIC

Ancrés dans la solidarité

50

Notre force grandit

SEIC | Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

APPEL AUX MISES EN CANDIDATURE

Le processus de mises en candidature et d'élections des vice-président-e-s nationaux suit le paragraphe 12.3 des Statuts, le règlement 18 et la politique 18.

Le SEIC lance par la présente un appel aux mises en candidature pour les quinze (15) postes de VPN.

Vice-président-e-s nationales-nationaux par région (10)

- 1 Terre-Neuve-Labrador/Nouvelle-Écosse
- 1 Nouveau-Brunswick./Île-du-Prince-Edouard
- 2 Québec
- 2 Ontario
- 1 Manitoba/Saskatchewan
- 1 Alberta/Territoire-du-Nord-Ouest/Nunavut
- 1 Colombie-Britannique/Yukon
- 1 Région de la Capitale nationale

VPN Portefeuille/Équité (5)

- 1 Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)
- 1 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- 1 Droits de la personne
- 1 Priorités des femmes, Est du Canada
- 1 Priorités des femmes, Ouest canadien

Les candidatures doivent être soumises au Bureau national du SEIC à l'aide du formulaire de mise en candidature inclue dans ce dossier d'information avant **le 14 avril 2026 à 21 h HNE** par courriel à vote@ceiu-seic.ca. Les candidatures tardives ne seront pas acceptées.

Les candidat-e-s au poste de VPN doivent être prêts à prendre un congé à temps plein pour s'occuper des affaires syndicales pendant la durée de leur mandat. Ce congé sera régi par l'article 14 de la convention collective PA. Les conditions du congé éventuel des VPN seront soumises à l'approbation du congrès national triennal du SEIC de 2026.

ADMISSIBILITÉ

Avant de soumettre une candidature, assurez-vous que les conditions d'admissibilité énoncées dans les Statuts de l'AFPC, les Statuts du SEIC, et tous les règlements et toutes les politiques applicables sont observées.

VPN régional-e - admissibilité: La ou le candidat-e, la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie doivent être des membres en règle de la région concernée, comme indiqué au paragraphe 12.3.2 des Statuts.

VPN, Priorités des femmes - Admissibilité: La candidate, la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie doivent être des membres en règle qui s'identifient comme des femmes dans les régions définies de l'Est T.-N./Latrador/N.-É., N.-B/Ï-P-É, QC, et la RCN) ou de l'Ouest (ON, MBSK, AB/T.N.-O/Nunavut et la C.-B./Yukon comme indiqué au paragraphe 12.3.3 des Statuts.

VPN, CISR - Admissibilité: La ou le candidat-e, la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie doivent être des membres en règle qui travaillent à la CISR. comme indiqué au paragraphe 12.3.4 des Statuts.

VPN, IRCC - Admissibilité: La ou le candidat-e, la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie doivent être des membres en règle qui travaillent à IRCC. comme indiqué au paragraphe 12.3.5 des Statuts.

VPN, Droits de la personne - Admissibilité: La ou le candidat-e, la personne qui propose la candidature et celle qui l'appuie doivent être des membres en règle qui ont rempli le formulaire de déclaration d'équité/d'auto-identification du SEIC afin de s'identifier comme membres en quête d'équité, comme indiqué au paragraphe 12.3.6 des Statuts.

CV des candidat-e-s

Chaque candidat-e peut joindre son curriculum vitæ à sa candidature. Le CV ne peut pas dépasser 300 mots, dans la langue d'origine. Les CV dépassant le nombre maximal de mots seront raccourcis à 300 mots. Une photo peut être jointe. Les CV reçus après la date limite ne seront pas pris en considération.

Pendant la période électorale, les CV seront mis à la disposition de tous les membres lors du vote en ligne.

DIRECTIVES DE CAMPAGNE

Tous les candidat-e-s et leurs soutiens doivent respecter ces règles de campagne. Les infractions sont sujettes à des sanctions en vertu du paragraphe 10 des Statuts du SEIC. Les candidat-e-s doivent respecter les Statuts de l'AFPC ainsi que les statuts, règlements et politiques du SEIC.

- Les candidat-e-s ne peuvent pas faire campagne lors des sessions plénières. Aucun matériel de campagne ne doit être distribué sur le parquet du congrès pendant les heures d'affaires.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas utiliser les logos, les en-têtes ou les installations du SEIC.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas utiliser aucun forum du SEIC (listes de diffusion, discussions, réseaux sociaux) pour faire campagne.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas tirer parti d'une position ou d'une capacité syndicale existante.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas utiliser les coordonnées qu'ils ne possèdent que grâce à leur poste syndical actuel.
- Les candidat-e-s ne peuvent pas contacter ni communiquer avec les membres du réseau de l'Employeur

Les préoccupations concernant les élections ou la campagne doivent être adressées à vote@ceiu-seic.ca.

SEIC

ÉLECTIONS

Toutes les élections sont organisées par le président des mises en candidature et des élections indiqué dans l'appel pour la mise en candidature pour le congrès national triennal du SEIC de 2026.

Toutes les élections se déroulent au moyen du système électronique d'un fournisseur tiers, Simply Voting.

Période de vote : du 14 mai à 9 h HNE au 22 mai à 21 h HNE 2026

Pour le poste de **VPN régional-e et suppléant-e**, le vote est ouvert à tous les membres en règle de la région concernée.

Pour les postes de **VPN – priorités des femmes, Est et Ouest**, le vote sera ouvert à tous les membres en règle qui s'identifient comme femmes dans les régions respectives.

Pour le poste de **VPN aux droits de la personne**, le vote sera ouvert à tous les membres en règle ayant rempli la déclaration d'équité ou le formulaire d'auto-identification.

Pour le poste de **VPN pour la CISR**, le droit de vote sera ouvert à tous les membres en règle travaillant à la CISR.

Pour le poste de **VPN de l'IRCC,** le vote sera ouvert à tous les membres en règle travaillant à l'IRCC.

Bien que les VPN soient déclaré-e-s élu-e-s avant le congrès, les résultats des élections sont officiellement annoncés lors du congrès national triennal du SEIC de 2026. Les VPN élu-e-s entrent en fonction pour le cycle de trois ans à la clôture du congrès.

Une fois les élections des VPN terminées, le processus de mise en candidature et d'élection des VPN suppléant-e-s commencera. Les élections auront lieu du **6 au 13 juillet 2026**.